

**Date de convocation : 20 MARS 2015**

**L'an deux mil quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de THEVENON Raphaël**

Présents : BLANC Anne - M. BOCHET Jean-Paul - M. BONVIN Denis – M. CADENEL Jean-Luc – M. DENCHE James – M. FLORENT Jérémy – Mme MARTINANT Coralie – M. MERCIER Christophe - Mme ROSAT Elodie - Mme RUFFIER Marguerite – M. SAGANEITI Philippe – Mme TRAVERSIER Sylviane- M. VALAZ Christophe

Excusés : M. FUGIER Damien (pouvoir de vote à M. THEVENON Raphaël)

Secrétaire : VALAZ Christophe

Le maire apporte une correction au compte-rendu du 26 mars 2015

#### Approbation du PLU

Une coquille apparaît dans le compte-rendu, qu'il convient de corriger :

« dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après :

- dès réception par le préfet, le territoire communal étant couvert par le SCOT ARLYSERE; »

Au lieu de « un mois après réception par le Préfet »

Remarques de M. VALAZ sur le compte rendu précédent

Dans les « travaux divers » ne serait-il pas judicieux de décliner en quelques mots les explications sur les travaux concernés.

Rédaction « convention boues station d'épuration » : Il est mentionné « une forte économie » : c'est un peu simple, sous-entendu « facile », forte économie par rapport à quoi ?

Réponse de Raphaël THEVENON : forte économie s'entend par rapport à ce qu'on paie aujourd'hui à une entreprise pour l'enlèvement des boues (dépense annuelle estimée à 10 000 euros), qu'on n'aura pas à charge si les employés communaux transportent les boues eux-mêmes à la STEP de La Bâthie.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

Le maire sollicite le conseil municipal pour

- l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- validation de l'avenant n° du protocole d'accord mis en place lors de l'aménagement et réduction du temps de travail

- mise en place du droit de préemption urbain

- le retrait du point : affaires scolaires

## **FINANCES**

### **Comptes 2014**

- Approbation du compte administratif 2014 M14

Le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du budget principal tant en fonctionnement qu'en investissement

En cours de la dette au 31/12/2014 : 330239.75

Fonctionnement

M. DENCHE James demande le pourquoi de l'écart entre budgétisé et réalisé

Réponse : il était prévu des travaux sur les routes qui n'ont pas été réalisés plus quelques fournitures

Sur demande de M. DENCHE, détail est donné des plus gros poste des recettes

IMPOTS DIRECTS : 147004

PYLONES : 171588

COMPENSATION TP 'CORAL) :116084

DOTATION FORFAITAIRE (Etat) :74286

Le maire présente le compte administratif 2014 pour le budget de l'eau et l'assainissement

En cours de la dette au 31/12/2014 : 327990.60 euros

Un échange intervient sur la prise en compte du hameau de la Croix sur le réseau d'assainissement et la participation versée par le Syndicat des Vernays pour de fonctionnement

Le Maire se retire de la séance et Mme BLANC prend la présidence

### **DELIBERATION 2015-04-00001**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du BUDGET PRINCIPAL et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2014

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres émis Restes à réaliser	216901.79 3319.00	655779.32	872681.11
DEPENSES	Mandats émis Restes à réaliser	192693.43 17736.77	577931.17	770624.60
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent Déficit	24208.36	77848.15	102056.51
	Restes à réaliser Excédent Déficit	-14417.77		-14417.77
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	-37594.04	<b>199260.21</b>	161666.17
RESULTAT CUMULE	Résultat de l'exercice + reporté Excédent Déficit	-13385.68	277108.36	263722.68
	Restes à réaliser	-14417.77		-14417.77
		<u>27803.45</u>		<u>249304.91</u>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## DELIBERATION 2015-04-00002

### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2014

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres émis Restes à réaliser	196940.44	170617.89	367558.33
DEPENSES	Mandats émis Restes à réaliser	117938.02 8000.00	137200.24	255138.26 8000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent Déficit	79002.42	33417.65	11242.07
	Restes à réaliser Excédent Déficit	-8000.00		-8000.00
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	-103078.32	0.00	-103078.32
RESULTAT CUMULE	Résultat de l'exercice + reporté Excédent Déficit Restes à réaliser	-24075.90 -8000.00 -32075.90	33417.65	9341.75 -8000.00 1341.75

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Maire rejoint la séance et en prend la présidence.

## DELIBERATION 2015-04-00003

- Approbation du compte de gestion 2014 M14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 – comptabilité M14 – budget général

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion du budget général de la commune d'ESSERTS-BLAY dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

## **DELIBERATION 2015-04-00004**

- Approbation du compte de gestion 2014 M49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 du budget annexe Eau assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014– comptabilité M49 – budget - assainissement

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion du budget général de la commune d'ESSERTS-BLAY dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

## **DELIBERATION 2015-04-00005**

- Affectation des résultats M14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu l'approbation du compte administratif relatif au Budget général,

Considérant que le compte administratif fait apparaître en excédent d'exploitation de 277108.36 euros et un déficit global d'investissement au 31.12.2014 de 27803.45 euros (restes à réaliser compris soit 14417.77)

Décide d'affecter sur l'exercice 2014 le résultat de fonctionnement comme suit :

C/002	249304.91 €
C/1068	27803.45 €

## **DELIBERATION 2015-04-00006**

- Affectation des résultats M49

Le Conseil Municipal,  
VU l'approbation du compte administratif relatif au Budget Eau-Assainissement,

Considérant que le compte administratif fait apparaître en excédent d'exploitation de 33417.65 euros et un déficit global d'investissement au 31.12.2014 de 32075,90 euros (restes à réaliser compris soit 8000.00 euros )

Décide d'affecter sur l'exercice 2014 le résultat de fonctionnement comme suit :

C/1068	32075.90 €
C/002	1341.75 €

## **BUDGET PRIMITIF 2015 BUDGET PRINCIPAL**

Le maire présente le budget primitif 2015 pour le budget principal.

Im propose de maintenir les taux d'imposition soit :

Taxe habitation 6,10%

Foncier Bâti 10,30

Foncier Non Bâti 87%

M. DENCHE regrette dans la présentation l'absence colonne « réalisé de l'exercice précédent » (ex combustible école).

M. THEVENON informe que, compte tenu des travaux réalisés fin 2014 sur l'école et la cantine, la consommation devrait baisser de manière significative en 2015.

Le maire présente les différents postes de dépenses et recettes. M. DENCHE rappelle le besoin de précision sur l'évolution par rapport à l'exercice 2014 et regrette qu'une réunion de travail et d'explication n'ait pas eu lieu avant le vote.

M. DENCHE demande pourquoi seulement 30000 euros en entretien de voirie.

M.

THEVENON répond que des travaux d'entretien qui n'ont pu être réalisés en 2014 seront fait en 2015, et que des travaux sur les voiries (route des Espagnols) sont également prévus en investissement.

M. VALAZ rappelle qu'était prévu au budget précédent une somme de 15000 pour une action culturelle à la AULA.

Sur le budget 2015 apparaît une somme de 2000 euros.

S'ensuit un échange sur une vision différente de l'action culturelle, la municipalité actuelle soutenant le projet ciné-club porté par le comité des fêtes.

## **DELIBERATION 2015-04-00007**

- Vote des taux d'imposition 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

TH 6.10% Foncier Bâti 10.30% Foncier Non Bâti 87%

#### **DELIBERATION 2015-04-00008**

- Subvention au CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote une subvention de fonctionnement de 15000 euros au budget annexe CCAS pour l'année 2015

#### **DELIBERATION 2015-04-00009**

- Subventions aux associations

Le conseil municipal vote une subvention de 1000 euros au Comité des fêtes d'ESSERTS-BLAY, pour l'activité CINE-CLUB.

1 abstention MARTINANT Coralie

#### **DELIBERATION 2015-04-00010**

- Acquisition parcelle H1698 La Coutellat

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acquérir la parcelle H 1698 53 m<sup>2</sup> La Coutellat pour 530 euros et autorise le maire à signer l'acte notarié.

#### **DELIBERATION 2015-04-00011**

- Travaux sur préau de l'école -Demande de subvention DETR

Sur proposition du maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite une subvention DETR pour les travaux sur le préau de l'école montant estimatif des travaux 9000 euros.

#### **DELIBERATION 2015-04-00012**

- Approbation du budget primitif 2015- Budget principal M14

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2015 - budget principal - présenté par le maire, qui s'équilibre à 860058.91 € en fonctionnement et à 282670.92 € en investissement

#### **BUDGET PRIMITIF 2015 BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT**

Le maire présente le budget primitif 2015 pour le budget de l'eau et de l'assainissement

M. DENCHE demande pourquoi 50000 euros en travaux

M. THEVENON expose les travaux prévus, soit 20000 euros pour les travaux à la Combaz et 30000 euros pour une participation à la maîtrise d'œuvre pour un éventuel raccordement du réseau d'assainissement sur la STEP de LA BATHIE.

Deux tranches sont prévues une tranche ferme pour l'étude et une tranche conditionnelle pour les travaux.

M. THEVENON rappelle que la « donne » a changé sur la Basse Tarentaise du fait du projet raccordement du la STEP du syndicat des Vernays (qui connaît des déboires avec sa STEP).

Le réseau pour rejoindre la STEP de La Bâthie passerait dans la plaine d'Esserts-Blay et rendrait possible une vision différente du traitement des eaux usées (STEP de LA BATHIE ou ROSELIERES). Cependant aucun choix n'est encore fait sur la solution à venir.

Le débat se poursuit autour des options possibles quant du traitement des eaux usées.

M. VALAZ sollicite une réunion publique sur le sujet avant le choix du mode de traitement

Plus globalement M. DENCHE regrette le manque de transparence dans le travail des commissions (absence de comptes rendus) auprès de l'ensemble des élus du conseil municipal.

### **DELIBERATION 2015-04-00013**

- Approbation du budget primitif 2015 – budget annexe eau assainissement M49

Le conseil

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 pour le budget de l'eau-assainissement présenté par le maire, qui s'équilibre 172415.75 € en fonctionnement et à 193250.90 € en investissement

ABSTENTIONS : FLORENT-ROSAT-SAGANEITI

CONTRE : CADENEL-DENCHE-VALAZ

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **DELIBERATION 2015-04-00014**

- Validation de l'avenant n°1 au protocole d'accord

Le maire informe le conseil municipal que, au moment de la mise en place des 35 heures, dans le cadre de l'aménagement et la réduction du temps de travail, un protocole d'accord avait été signé avec les agents de la commune.

Compte tenu de l'évolution des services et des effectifs, il convenait de revoir ce protocole d'accord, et en concertation avec les agents un avenant a été élaboré et signé par toutes les parties.

Cet avenant a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire

Le conseil municipal,

vu l'avenant n°1 au protocole d'accord signé par les agents,

vu l'avis favorable du CTP

à l'unanimité des membres présents et représentés,

valide l'avenant présenté.

#### **DELIBERATION 2015-04-00015**

- Validation des jours exceptionnels d'absence pour les agents de la commune

Le protocole d'accord signé avec les agents prévoit la mise en place de Jours exceptionnels d'absence. Le maire propose une liste de jours exceptionnels d'absence que peuvent prendre les agents au cours d'une année civile. Cette liste a été arrêtée en concertation avec les agents et a reçu un avis favorable du CTP

Le conseil municipal,

vu la liste des jours exceptionnels d'absence élaborée en concertation avec les agents,

vu l'avis favorable du CTP

à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la liste présentée.

#### **Naissance**

Naissance d'un enfant : 3 jours ouvrables au conjoint ne bénéficiant pas du congé de maternité ou d'adoption, cumulable le cas échéant avec le congé de paternité, qui est de 11 jours ouvrables au plus inclus dans une période de 15 jours consécutifs entourant la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant, ou de 18 jours consécutifs en cas de naissances multiples.

#### **Décès :**

Décès du conjoint (ou concubin) : 5 jours ouvrables

Décès des ascendants (parents-beaux-parents) 3 jours ouvrables  
Décès ou maladie très grave du conjoint ou de la personne liée par un PACS ou d'un enfant : 3 jours ouvrables  
Décès des grands parents, frères, sœurs, beaux frère, belle-sœur, gendre, belle-fille : 2 jours  
Décès d'un oncle ou d'une tante : 1 jour  
Délais de route : 2 jours supplémentaires au-delà de 400 kilomètres (Aller/Retour)

**Garde enfant maladie grave :**

Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service, pour les enfants de 16 ans au plus (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés).

Durée des obligations hebdomadaire de service –

Autorisation accordée par année civile, quel que soit le nombre d'enfant.

Autorisation accordée à l'un ou l'autre des conjoints (ou concubins).

La durée peut est doublée si l'agent élève l'enfant seul(e) ou si le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation particulière.

Autorisation limitée à deux fois la durée hebdomadaire de service par année civile (deux semaines)

**Proposition supplémentaire:**

Autres raisons exceptionnelles : dans la limite de 3 jours ouvrables non cumulable par année civile (ex. accompagner un enfant à une visite médicale, maladie sans arrêt de travail,...)

**URBANISME**

**DELIBERATION 2015-04-00016**

**Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d' ESSERTS-BLAY**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2015

Vu la délibération du conseil municipal en date du .11 avril 2014 , donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption sur les secteurs du territoire communal zones U et zones AU lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le conseil municipal**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

**Rappelle** que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

**Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

**Dit** qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**COUPE DE BOIS AU MARAIS**

Le maire fait écho du projet de coupe de bois le long de la ligne EDF au Marais, initié par la Chambre d'Agriculture.

## **COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

Le maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- Le Mas Section E n°1315-1311-431
  - Le Mas Section E N°1094
  - Le Verney St-Thomas Section A N° 1754-1757-1765-1766-1768-1779-1782
- 

### **DELIBERATION 2015-04-00001**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRINCIPAL

### **DELIBERATION 2015-04-00002**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT

### **DELIBERATION 2015-04-00003**

Approbation du compte de gestion 2014 M14

### **DELIBERATION 2015-04-00004**

Approbation du compte de gestion 2014 Budget annexe M49

### **DELIBERATION 2015-04-00005**

Affectation des résultats 2014 - M14

### **DELIBERATION 2015-04-00006**

Affectation des résultats 2014 -M49

### **DELIBERATION 2015-04-00007**

Vote des taux d'imposition 2015

### **DELIBERATION 2015-04-00008**

Subvention au CCAS

### **DELIBERATION 2015-04-00009**

Subvention au Comité des fêtes d'Esserts-Blay

### **DELIBERATION 2015-04-00010**

Acquisition parcelle H1698 La Coutellat

### **DELIBERATION 2015-04-00011**

Travaux sur préau de l'école -Demande de subvention DETR

### **DELIBERATION 2015-04-00012**

Approbation Budget primitif 2015- M14 budget principal

### **DELIBERATION 2015-04-00013**

Approbation Budget primitif 2015- budget annexe eau-assainissement M49

### **DELIBERATION 2015-04-00014**

Validation de l'avenant n°1 au protocole d'accord

### **DELIBERATION 2015-04-00015**

Validation des jours exceptionnels d'absence pour les agents de la commune

### **DELIBERATION 2015-04-00016**

**Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune  
d' ESSERTS-BLAY**

---